



Les grands travaux de l'Opecst : énergie, environnement, risques technologiques

« **Energie nucléaire** : assurer la sûreté, préparer l'avenir »

Depuis sa création, l'Opecst a porté une attention soutenue à la question énergétique et plus particulièrement aux questions posées par le secteur nucléaire.

1. la sûreté et la sécurité des installations nucléaires

Depuis 1990, l'Opecst publie chaque année un rapport analysant de la manière la plus large possible « *la fiabilité des installations nucléaires* ». Au fil des rapports, l'Office a ainsi dressé un panorama complet des questions posées par la filière nucléaire ainsi que des voies ouvertes pour concilier indépendance nationale et protection de l'environnement.

Premier axe de réflexion : le développement de la vigilance vis-à-vis du parc existant. Soulignant la nécessité d'une coopération accrue pour renforcer la sûreté des réacteurs situés en Europe orientale, l'Office a également réagi sans délai à l'occasion des rares incidents survenus en France. Ainsi, à la suite de la tempête de 1999 et des dysfonctionnements induits dans certaines installations nucléaires françaises, l'Office a tenu à publier ses conclusions dès avril 2000, avant même la remise des rapports d'experts, afin de souligner l'urgence de l'action à entreprendre et l'existence de solutions.

Second axe : l'anticipation des problèmes posés par la production électronucléaire à long terme.

D'ici quelques années, un grand nombre de nos centrales nucléaires atteindront leurs 40 années de fonctionnement. A quelles conditions pourra-t-on en prolonger la durée de vie et pour combien d'entre elles pourra-t-on le faire ? Quels seront les nouveaux réacteurs nucléaires disponibles pour en assurer le remplacement, le moment venu et le cas échéant ? Ici encore, l'Office a permis depuis 15 ans d'éclairer les choix publics, qu'ils relèvent de la décision législative ou budgétaire du Parlement, ou de l'action gouvernementale, en particulier en mai 2003, en recommandant la construction sans délai d'un réacteur démonstrateur EPR.

A noter : un rapport d'étape de 1999 mettait en évidence que plus de 60% des recommandations de l'Office en matière de sûreté nucléaire entraient concrètement dans les faits à court ou moyen terme.

2. L'aval du cycle nucléaire

Parallèlement aux rapports sur la sûreté, l'Office a effectué un travail de fond sur « *l'aval du cycle nucléaire* », étudiant notamment la gestion des déchets militaires et civils. Un travail qui, entamé en 1989, a largement inspiré la loi du 30 décembre 1991, dite loi Bataille, relative aux recherches sur la gestion des déchets radioactifs. Suivi et évaluation de la loi de 1991 – tant dans ses dispositions de fond que dans son calendrier –, mise en place de filières adaptées, application du principe de transparence : chaque année, l'Office éclaire le Parlement sur un sujet aux dimensions complexes et multiples, tant économiques et stratégiques qu'environnementales.

Énergies de demain : fausses solutions et vrais espoirs

Volet complémentaire de la réflexion de l'Opecst en matière nucléaire : les rapports consacrés aux techniques alternatives de production. Qu'il s'agisse des possibilités offertes par l'hydrogène ou encore par les énergies renouvelables, l'Opecst s'est notamment attaché, dans chacune de ses études, à distinguer la part des modes et engouements médiatiques des véritables avancées ouvertes par les nouveaux procédés, contribuant ainsi de manière déterminante à la rationalisation des choix publics sur ce terrain stratégique pour l'avenir.

Environnement : au-delà des passions, la nécessité de la transparence

L'environnement constitue historiquement l'un des tout premiers domaines de réflexion de l'Office, comme en témoignent les deux rapports rendus après sa création, consacrés le premier en 1985 aux « pluies acides », le second en 1987 à la catastrophe de la centrale de Tchernobyl. Depuis lors, l'Office a développé ses investigations et ses recommandations d'action sur l'ensemble des enjeux environnementaux, qu'ils soient planétaires – tels les changements climatiques ou l'équilibre écologique du continent Antarctique –, régionaux – telle l'étude sur la liaison Rhin-Rhône –, ou tout simplement quotidiens – études sur la voiture électrique ou le recyclage des déchets ménagers.



Risques naturels et technologiques : contre le sentiment de fatalité

Représentants des citoyens, les membres de l'Opecst sont particulièrement attachés à la réflexion sur les moyens de protection des individus contre les risques de toute nature.

Trois rapports de l'Office sur la sécurité des tunnels, sur les séismes et mouvements de terrains, et, aussi, sur la prévision et la prévention des catastrophes naturelles ont eu un large écho. Ils dessinent ainsi une philosophie de l'action publique en la matière, guidée par un refus de la fatalité. Si bien sûr certaines catastrophes sont inévitables, leurs conséquences peuvent cependant être notablement réduites dès lors que sont appliqués les trois principes de prévision, de prévention et de précaution.

L'écologie et l'environnement, thèmes dont la place n'a cessé de croître dans le débat public, ont constitué un terrain privilégié d'application de la méthode propre à l'Opecst : faire le partage, face à l'opinion, entre ce qui relève de réactions subjectives, médiatiques et émotionnelles et les risques véritablement encourus.

L'Office a développé des moyens de recommandation et d'action diversifiés et opérationnels : rapports conçus, tel celui consacré en 1999 au recyclage des déchets ménagers, comme de véritables guides d'aide à la décision des responsables publics, CD-Rom de sensibilisation du public joint au rapport sur les changements climatiques, etc... Parallèlement, et conformément à sa mission, l'Opecst a directement inspiré par ses conclusions, plusieurs textes de lois relatifs à la protection de l'environnement, dont notamment la loi du 13 juillet 1992 sur le traitement des déchets industriels.